



Solutions constructives innovantes

Communiqué de presse

La sécurité au feu des rupteurs Schöck validée par le CECMI*

Par procès verbal en date du 5 janvier 2012 le CECMI valide la contribution des rupteurs Rutherma® au C+D selon les préconisations de l'instruction technique n°249

Entzheim, 21 février 2012 - L'instruction technique N°249 relative aux façades, instaurant la règle du « C+D » réglemente la résistance au feu (propagation entre les étages) et détermine les produits susceptibles d'être appliqués dans les établissements recevant du public du premier groupe, aux immeubles d'habitation et aux immeubles de grande hauteur, dans la limite des prescriptions de chaque réglementation.

Les différentes solutions proposées par l'IT 249 pour l'isolation thermique par l'extérieur ne permettaient jusqu'ici pas de garantir la conformité d'éléments tels que les balcons équipés de rupteurs de ponts thermiques à la règle du C+D. Aucun dispositif permettant une certification n'étant prévue, Schöck a souhaité se rapprocher du Comité d'Etudes et de Classification des Matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'Incendie (CECMI), pour garantir que les rupteurs de ponts thermiques pour l'isolation extérieure répondent au C+D et peuvent être employés sans risque pour les différents acteurs du projet de construction.

Contact presse

François Robert
01 44 50 57 26 – frobert@capetcimepr.fr
Cap & Cime PR
8 rue Royale – 75008 Paris
www.capetcimepr.fr

Les éléments Schöck Rutherma[®] employés pour compléter l'isolation thermique par l'intérieur, ou pour l'isolation par l'extérieur, peuvent être équipés de plaques silico-calcaire sur les deux façades exposées pour résister au feu pendant une période allant jusqu'à 120 minutes. A ce jour, les rupteurs Rutherma[®] répondent aux normes NF EN 13501-2 et NF EN 1365-1jusque 6 suite aux tests de résistance au feu réalisés selon les conditions de l'arrêté du 22 mars 2004. Dans le domaine de l'isolation par l'extérieur, les essais ont montré une résistance au feu de jusqu'à 120 minutes sans échec pour les rupteurs Schöck Rutherma qui ont obtenu une classification R90 à R120, selon le modèle. Dans le domaine de l'isolation par l'intérieur, les rupteurs Schöck sont classés REI 90 et 120.

Face à une absence de définition précise des tests à mener pour assurer la correspondance des rupteurs Rutherma[®] au C+D, Schöck a souhaité faire valider les caractéristiques de ses rupteurs et garantir leur participation au C+D en présentant l'ensemble des tests de résistance au feu réalisés en France et en Europe.

Suite à la présentation de ces différentes informations de l'emplacement et du rôle joué par les rupteurs de ponts thermiques en termes structurels et d'isolation, le CECMI a validé le fait que les rupteurs répondent au C+D. Le procès verbal du CECMI indique « Si un rupteur thermique a fait l'objet d'un essai de résistance au feu selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié, il peut prétendre contribuer au C+D selon le classement obtenu et le domaine d'application indiqué par le laboratoire ».

Selon Raphaël Kieffer, « le marché des rupteurs de ponts thermiques devient de plus en plus concurrentiel. Dans ce contexte, notre objectif est d'assurer la meilleure qualité de produit et d'offrir à nos clients toutes les garanties possibles de sécurité pour l'emploi de nos solutions. Tel était notre objectif en nous rapprochant du CECMI faute de réglementation adaptée. A ce jour, Schöck est le premier fabricant de rupteurs de ponts thermiques à bénéficier de cet agrément ».

* CECMI

Le Comité d'Etudes et de Classification des Matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'Incendie (CECMI) est animé par le ministère de l'Intérieur. Il a été créé par l'arrêté du 22 décembre 1949. Ce comité a notamment pour objet de proposer une réglementation des méthodes et appareils d'essai, une classification des différents matériaux en usage dans la construction en fonction de leur comportement en présence d'un incendie, l'agrément des laboratoires d'essai, et poursuit toutes études et recherches en vue de faciliter la tâche des organismes chargés d'appliquer les mesures de prévention de l'incendie.

A propos de Schöck France

Schöck France est une filiale de Schöck Bauteile GmbH, fondée en 1962, qui développe, produit et commercialise des éléments innovants pour la construction en béton, en acier et en maçonnerie. Sous le slogan "solutions constructives innovantes", la société élabore en permanence des éléments de construction qui améliorent la qualité et simplifient les tâches. Dans ce contexte, Schöck se concentre sur des solutions physiques, structurelles et conceptuelles pour le bâtiment. La société emploie plus de 500 personnes. Basée en Allemagne, la société Schöck est aussi implantée en Grande-Bretagne, en Autriche, en Suisse, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Pologne, en France, en Hongrie, au Canada et, depuis peu, aux Emirats Arabes Unis. Les activités d'exportation s'étendent, en outre, aux pays suivants : Danemark, Norvège, Suède, Finlande, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Serbie, Hongrie, Irlande, Russie, Japon, Corée des Sud, Etats Unis.